

**COMMUNE DE  
FAUMONT**

Département du Nord  
Arrondissement de Douai  
Canton d'Orchies

☎ 03.20.61.91.91

2020-1-10

# Arrêté du Maire

Objet : Restriction temporaire de circulation et de stationnement à l'occasion de travaux du 03/02/2020 au 04/03/2020 inclus rue verte à Faumont.

Nous, Henri COQUELLE, Maire de la Commune de FAUMONT (nord),

Vu le code de la route et des collectivités territoriales,

Considérant que l'entreprise COQUART ET FILS de Saint Michel sur ternoise (62) mandatée par ENEDIS DOUAI (59) effectuera des travaux 232, rue Verte à FAUMONT (59) selon plan ci-joint du 03/02/2020 au 04/03/2020 inclus, et qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions sécuritaires.

Nature des travaux : Création d'un poste et viabilisation de parcelles pour ENEDIS.

## ARRÊTE

Article 1er : Il est autorisé l'ouverture des travaux, le dépôt de matériaux sur le domaine public ainsi que le stationnement d'engins pendant toute la durée du chantier face au 232, rue verte à FAUMONT (59) ; le stationnement de tout autre véhicule sera interdit du 03/02/2020 au 04/03/2020 inclus au droit des travaux.

Article 02 : La vitesse sera limitée à 30 km / heure du 03/02/2020 au 04/03/2020, la circulation alternée par feux tricolores si besoin (travaux par demi-chaussée) au droit des travaux face au n°232, rue verte à FAUMONT à FAUMONT (59).

Article 03 : Une signalisation conforme à la réglementation sera mise en place par l'entreprise.

Article 04 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou agent de force publique habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 05 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 06 : Monsieur le Maire de Faumont (59) et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Orchies (59) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- L'entreprise COQUART ET FILS de Saint Michel sur ternoise (62)
- ENEDIS DOUAI (59)
- M. Laurent DE RIEVIÈRE, responsable des services techniques de la mairie de Faumont.

Fait à Faumont, le 28 janvier 2020

Le Maire  
Henri COQUELLE

